

Règlement intérieur Rochefort Sport Athlétisme

Saison 2011/2012

1 - ASSIDUITE

A/ Aux entraînements

Poussins & Eveil athlétique (EA) : 1 fois par semaine.

Benjamins : 2 fois par semaine.

Minimes, Cadets et plus : 2 à 3 fois par semaine.

B/ Aux compétitions

B/1 - Saison d'hiver

- Un cross choisi par l'ensemble du club et les Championnats Départementaux.

B/2 - Saison sur piste

- Pour les catégories Eveil athlétique et Poussins : 3 triatlons ou Kid's athlé choisis par le club.
- Pour les catégories Benjamins et Minimes, les Trophées Gardois plus les Championnats Départementaux. Participation aux Championnats Régionaux selon les qualifications.
- Pour les catégories à partir de Cadets, participation aux Championnats Départementaux et Régionaux, et plus si qualification.

Le calendrier des compétitions sera donné à chaque athlète, il est obligatoire de confirmer les présences ou absences avant les dates butoirs fixées par le club.

2 - COMPORTEMENT

L'athlète est tenu de :

- **Arriver à l'heure.**
- **Respecter les entraîneurs.**
- **Respecter ses camarades.**
- **Respecter les plans d'entraînement.**
- **Respecter les installations et le matériel.**
- **Défendre les couleurs du club.**

3 - ABSENCE

Pour une bonne organisation des entraînements et des compétitions, toute absence devra être signalée aux éducateurs. En cas d'absence prolongée sans motif, le club se réserve le droit, après contact avec l'intéressé(e), de résilier l'inscription.

Quant un athlète ne se rend pas à une compétition à laquelle il est inscrit, l'organisateur peut infliger une pénalité financière au club dans lequel il est licencié. Si aucun motif ne justifie cette absence, le club se réserve le droit de demander à l'athlète le règlement de cette pénalité.

4 - TENUE

L'athlète devra venir à l'entraînement avec :

- Des chaussures de sport.
 - Un short, un Tee-shirt et un survêtement.
 - Une montre chrono avec lacs à partir de la catégorie Benjamin.
 - Un sac de sport dans lequel on trouvera : un coupe vent, une casquette, une bouteille d'eau, une barre énergétique et/ou un fruit (qui sera dégusté à la fin de l'entraînement).
 - Pour les compétitions, la licence (seulement pour celles qui ne sont pas organisées par le club), des vêtements de rechange et 4 épingles à nourrice (pour le dossard).
- Le port du maillot aux couleurs du club est obligatoire à chaque compétition.

5 - HORAIRES

Les entraînements se dérouleront les :

MARDI de 18h30 à 19h45

MERCREDI de 13h45 à 17h30

JEUDI de 18h30 à 19h45

SAMEDI de 10h00 à 11h30

Les entraînements commencent à l'heure précise.

Les parents sont priés de respecter les horaires de fin de séance pour venir chercher leurs enfants sur le lieu d'entraînement.

L'association ne peut être tenue pour responsable des incidents ou accidents qui surviendraient avant et après les heures d'entraînement.

6 - AUTORISATION PARENTALE

Les parents autorisent les entraîneurs et les membres du club à véhiculer leurs enfants aux compétitions.

Dans le cas contraire, la présence des parents est obligatoire.

Les parents des athlètes seront quelquefois sollicités pour les déplacements aux compétitions.

7 - DROIT A L'IMAGE

Toutes photos prises lors des entraînements et des compétitions pourront être utilisées par le club, pour son site Internet, sa gazette et divers articles, sauf refus écrit de votre part au président du club.

8 - Les entraîneurs sont à l'écoute des parents avant et après les séances, ou sur rendez-vous.

9 - SIGNATURES (Faire précédé de lu et approuvé) Athlète, Parents,